fourrures et sur les textiles et chaussures a été établi pour examiner ces préoccupations et pour présenter des recommandations appropriées. Le comité étudie si certains produits devraient être déréglementés.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis englobe un certain nombre d'éléments spécifiques sur le commerce des vêtements et textiles qui supposeraient une surveillance et un contrôle. Les fonctionnaires canadiens ont commencé à examiner les modalités de ces dispositions et ont tenu des consultations avec leurs homologues américains en vue de l'instauration d'un système mutuellement acceptable pour la mise en œuvre de l'Accord.